

VENT DES familles

●●● LE MAG DE FAMILLES RURALES ET DES MAISONS FAMILIALES DE VENDÉE

LES ENFANTS
ET LES TÂCHES
QUOTIDIENNES

LE DIABÈTE

COMMUNITY
MANAGER

dossier

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, PARITÉ ?



PORTES OUVERTES

"Des formations en alternance"

Portes ouvertes des 27 Maisons Familiales Rurales de Vendée pour les jeunes et leurs familles ainsi que pour les adultes en recherche d'orientation.

→ **Samedi 29 mars 2014 de 9h à 17h**

A Bournezeau, Challans, Chantonay, Le Château d'Olonne, La Ferrière : IFACOM et CFP, L'Herbergement, Les Herbiers : La Louisière et IREO, Mareuil sur Lay, Meslay-La Guyonnière, La Mothe-Achard, Mouilleron-en-Pareds, Le Poiré sur Vie, Pouzauges, St Florent des Bois, St Fulgent : MFR et IREO, St Gilles Croix de Vie, St Jean de Monts, St Laurent sur Sèvre, St Martin de Fraingneau, St Michel en l'Herm, St Michel Mont Mercure, Talmont St Hilaire, Venansault et Vouvant

Entrée libre

Organisation : Maisons Familiales Rurales

Renseignements : 02 51 44 37 80



LITTÉRATURE

Salon du livre jeunesse

Expositions, animations, rencontres se succéderont mettant en lumière le travail des auteurs et illustrateurs, mais aussi des différents acteurs de la chaîne du livre, le tout dans un esprit de partage et de convivialité.

→ **Du lundi 24**

au dimanche 30 mars 2014

Espace Plaisance à Luçon

Contact et réservations : 02 51 56 10 09 / mediatheque@paysnedelamer.fr



ACTION PARENTALITÉ PAYS DE CHANTONNAY

"Y'a pas d'âge pour s'amuser et échanger"

Une semaine drôle, ludique et attachante à vivre en famille. Plusieurs temps forts lors de cette semaine avec une journée intergénérationnelle : atelier-cuisine, pique-nique, animations diverses, projection cinéma suivie d'un échange avec un animateur pour le film *Le premier jour du reste de ta vie*, et un spectacle théâtral "Y'a pas de danger" par la compagnie Grizzli Philibert Tambour, sur le thème du dialogue parents/enfants autour de la gestion de la vieillesse avec ses proches.

→ **Du samedi 5 au vendredi 11 avril 2014**
Rochetrejoux, St Germain de Princay, St Prouant

Organisation : Familles Rurales de Vendée
Renseignements : 02 51 44 37 60

LITTÉRATURE

Êtes-vous livre ce soir ?

Lecture publique et rencontre avec l'auteur belge Eugène Savitzkaya.

→ **Mercredi 16 avril à 18h30**

Salle communale de La chapelle Achard

Entrée libre

Contact : 02 51 44 37 62



INTER CENTRE

"Musique ! 2 salles, 2 ambiances"

Une journée ludique et conviviale autour de la musique pour les enfants du canton de Mortagne s/Sèvre. Au programme, le matin : jeux musicaux adaptés à chaque tranche d'âge, l'après midi : un bal pour enfants et disco pour les grands.

→ **Mardi 29 avril de 9h à 17h**

Salle de la Clef des Champs - St Laurent sur Sèvre

Pour les tarifs, se renseigner

auprès de l'accueil des loisirs de sa commune.

Organisation : Familles Rurales de St Malo du Bois
Renseignements : emilie.b@famillesrurales85.org
Inscription auprès des accueils de loisir



Actu de Familles Rurales p. 4

Actu des Maisons Familiales Rurales p. 6

Point de VUE des Maisons Familiales Rurales ... p. 8

Dossier p. 9

Historique du droit des femmes..... p.10

Interview de Laëtitia Paul, directrice du CIDFF..... p.11

Quelques chiffres clés..... p.12

Interview..... p.13

Et ailleurs... p. 14

Le saviez-vous ? p. 15

En bref p. 19

Portrait..... p. 20

Siège social et adresse postale :

Maison des Familles
119, Bd des Etats-Unis – BP 79
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51 44 37 60
Fax : 02 51 44 37 61
E-mail : ventdesfamilles@famillesrurales85.org

Publication trimestrielle éditée
par la Confédération Vendéenne de la Famille
Rurale (Fédérations Départementales
FAMILLES RURALES et MFR de Vendée)
Association loi 1901
Représentant légal : Dominique Paillat, Président

Directeur de la publication : Dominique Paillat
Directrice de la rédaction : Bérengère Soulard
Rédactrice en chef : Juliane Rougemont
Comité de rédaction : Guylaine Brohan, Yves
Catalon, Pierre Dimier, Dominique Paillat,
Béatrice Richard-Chiffolleau, Karine Richard,
Roselyne Sarrazin, Lise Souchet, Bérengère
Soulard, Lucia Tétaud, Yannick Vitali, Dominique
You

Dépôt légal : A parution
N°CPPAP : 0518 G 83109
ISSN : 1761-0613

Conception et suivi de fabrication :
Agence Morgane, 2 Rue Saint Eloi, BP 532,
85505 Les Herbiers Cedex

Impression :
Imprimerie Rochelaise, Rue du Pont des Salines,
BP 197, 17006 La Rochelle Cedex 1
Crédits photos : Fédération Départementale des
MFR de Vendée, Mouvement Familles Rurales,
Fotolia, Boris Lehman.

Abonnement annuel : 8 € (prix au numéro : 3 €)

Tirage : 14 440 exemplaires

La reproduction ou l'utilisation, sous n'importe
quelle forme, de nos articles, informations et
photos est interdite sans l'accord de la rédaction.



édito



Claudie CLAVEAU

Trésorière adjointe
de la FDMFR.

La parité hommes-femmes, vaste sujet qu'un seul
éditorial ne peut résumer.

Le 28 janvier dernier le projet de loi sur l'égalité
femmes-hommes est adopté par l'Assemblée
Nationale.

Alors que les femmes avaient le droit de vote au
moyen-âge, supprimé en 1498, les françaises
l'acquièrent à nouveau le 21 avril 1944. Petit à petit
elles vont s'investir dans le monde politique et tenter
d'imposer leur vision du monde. Ensuite, plusieurs
mouvements féministes émergent, dont le MLF
(Mouvement de Libération des Femmes), à la fin des
années 60.

Dans le monde du travail (à travail égal, salaire égal), dans la vie de couple
(partage des tâches ménagères), dans leur vie de femme (libre disposition de
son corps), partout ces mouvements avancent.

Plusieurs questions s'imposent :

- Avait-on besoin d'une loi pour prouver que les femmes sont égales aux
hommes ?
- N'est-ce pas par leurs compétences qu'elles s'affirment dans le monde
professionnel, associatif ou autre ?
- N'est-ce pas faire preuve de discrimination envers les hommes que de vouloir
imposer la parité ?
- Adopter une loi pour la parité n'est-ce pas déjà considérer que les femmes
sont inférieures aux hommes ?

De tout temps, les femmes ont su remplacer les hommes quand ceux-ci étaient
défaillants. Pour exemple, pendant la guerre où elles les remplaçaient aux
travaux des champs, dans les usines, tout en veillant à l'éducation des enfants.

Je laisse à chacun la réflexion sur ce sujet. On peut être, en tant que femme,
volontaire et très impliquée pour s'imposer dans un monde d'hommes mais
doit-on, pour autant, vouloir y accéder par la législation ?

Claudie CLAVEAU

BULLETIN D'ABONNEMENT



Publication trimestrielle éditée par la Confédération Vendéenne de la Famille Rurale

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....

Maison des Familles
119, Bd des Etats-Unis - BP 79
85002 LA ROCHE SUR YON CEDEX **02 51 44 37 60**

1 AN

Code postal :
Ville :
Téléphone :
Mail :



Semaine familles - Pays de Chantonay

Y'A PAS D'ÂGE POUR S'AMUSER ET ÉCHANGER !

UNE SEMAINE DRÔLE, LUDIQUE ET ATTACHANTE À VIVRE EN FAMILLE

Du 5 au 11 avril 2014, l'association Familles Rurales de Rochetretjeux, en collaboration avec les associations Familles Rurales de St Germain de Princay et St Prouant, propose aux habitants du territoire du Pays de Chantonay et des communes environnantes, une semaine d'animations et d'échanges.

L'objectif de cette semaine est de permettre à tous de participer à des activités qui les coupent de leur quotidien : prendre le temps de se poser et de s'écouter via des activités ludiques, créer de nouveaux liens avec des personnes de sa famille, son territoire, des personnes d'âges différents...

PROGRAMME

→ Samedi 5 avril

Rochetretjeux - Foyer rural

9h - Atelier cuisine Enfants/Mamies

(sur inscriptions : 02 51 67 57 99
ou jeanmichel.landais@aliceadsl.fr)

12h - Pique-Nique familial

Chacun ramène un plat ou dessert à partager !

14h - Après-midi jeux

Ramenez vos jeux et découvrez les jeux d'antan pour un après-midi convivial en famille.

→ Lundi 7 avril

Rochetretjeux - Salle de théâtre

14h30 - Projection cinéma

Un été à Osage County de John Wells

avec Meryl Streep et Julia Roberts. Tarif : 3,60 €

→ Mardi 8 avril

Rochetretjeux - Salle de théâtre

20h - Ciné-débat

Projection du film **Le premier jour du reste de ta vie** de Rémi Bezançon avec Jacques Gamblin, suivi d'un échange avec la psychologue Isabelle Treillet sur les relations parents/enfants.

Tarif : 3,60 € - Gratuit pour les -12 ans



→ Mercredi 9 avril

Accueil de loisirs

de Saint Germain de Princay

9h - Intercentre

Pour les petits : le matin, chansons et fabrication d'instruments de musique. L'après-midi, balade à la maison de retraite Le Clos du Tail pour chanter avec les résidents.

Pour les grands : le matin, découverte de l'association L'Outil en mains, association de découverte de métiers.

L'après-midi, ateliers sports et découvertes avec les résidents du Clos du Tail.

Goûter tous ensemble en fin d'après-midi dans les locaux du Clos du Tail.

Infos et inscriptions auprès de l'accueil de loisirs de votre commune.

→ Jeudi 10 avril

Accueil de loisirs

de Saint Germain de Princay

18h30 à 19h30 - Activité

sportive en famille

Initiation danse africaine et orientale organisée par Petits Pas, la section danse Familles Rurales St Germain de Princay.

→ Vendredi 11 avril

Saint Prouant - Salle de la Forêt

18h30 - Spectacle "Y'a pas de danger"

Par la Compagnie Grizzli Philibert Tambour, suivi d'un débat animé par Yves Clercq, géronto-psychologue, pour susciter la parole entre enfants et parents autour de la question du vieillissement.

Tarif : 5 € - Gratuit pour les -12 ans

"Y'A PAS DE DANGER"

Humour et tendresse :
deux mots qui ont guidé
notre travail pour ce spectacle



"On danse, on chante, on joue, on lit et on parle aussi. Au-delà de l'évocation des risques des accidents domestiques et de leur prévention, nous portons sur la vieillesse un regard lucide et bienveillant, en mettant en scène des situations drôles, sensibles où les personnes âgées mais aussi leurs enfants pourront se reconnaître ou se retrouver."

Avec Odile Bouvais, Jean-Claude Gauthier et Nicole Turpin de la Compagnie Grizzli Philibert Tambour.

Ce spectacle d'une cinquantaine de minutes, suivi d'un échange avec l'intervention d'Yves Clercq, est un moyen pertinent de faire avancer chacun des membres de la famille dans sa propre réflexion afin de renforcer les liens intergénérationnels, de faire évoluer notre regard sur la vieillesse et son acceptation.

LA CHORALE

C'EST BON POUR LA SANTÉ !



Les chorales viennent de tout le département pour participer à ces journées.

Les journées chorales regroupent chaque année, depuis presque vingt ans, des centaines de choristes du département qui se produisent sur scène pour le plus grand bonheur d'un public de passionnés de musique.



Michel Arnaud,
chef de chœur et coordinateur
des journées chorales 2014

"J'ai commencé à prendre part aux journées chorales en 2003 avec la chorale des Epesses, en tant que participant. On m'avait demandé d'être chef de chœur, car j'avais fait 10 ans de conservatoire et dirigé des chœurs d'enfants lorsque j'étais enseignant. On m'a ensuite proposé

de faire partie de l'organisation cette année et j'ai accepté car c'est un bel événement et un moment fort pour les chorales. Ce que j'aime dans ces journées, c'est surtout le plaisir de se retrouver tous ensemble, de chanter mais aussi d'entendre

les autres. Chaque chorale est différente. Certains sont complexés parce qu'ils ne connaissent pas la musique, mais il suffit d'écouter, la musique s'apprend par l'oreille, pas besoin de connaître le solfège pour chanter dans une chorale ! On chante les chansons qu'on aime et il n'y a pas de concours, tout le monde fait ça uniquement pour s'amuser. Et puis chanter c'est bon pour la santé ! Ça fait du bien au physique et au moral, ça améliore la respiration et cela donne de l'assurance. Ces représentations sont ouvertes à tous. Chaque jour 6 à 8 chorales se produiront sur scène avant d'entamer un dernier chant tous ensemble. 150 choristes sur scène c'est assez impressionnant !"

LES DATES DES JOURNÉES CHORALES 2014

Jeudi 3 avril à St Georges de Montaigu
Mercredi 9 avril au Boupère
Mercredi 16 avril à Mareuil sur Lay
Mercredi 23 avril au Château d'Olonne
Mercredi 30 avril à la Chaize le Vicomte

Tarifs spectateurs : 7 € / 5 € adhérents Familles Rurales

BALAD'IMAGES

SE REFAIT UNE BEAUTÉ !

Avant



Ballad' Image

Après



L'identité du circuit de cinéma itinérant Balad'Images, géré par le Mouvement Familles Rurales, fait peau neuve. Après avoir acquis, en mai 2013, ses premiers projecteurs numériques, Balad'Images continue sur sa lancée de modernité en se dotant d'un tout nouveau logo. Dévoilé début janvier, ce logo est à présent en couleur, d'un orange reflétant l'optimisme, la joie et le dynamisme des équipes de bénévoles qui animent le circuit depuis plus d'un quart de siècle au service des familles vendéennes.

Les plus observateurs auront également remarqué deux petits changements orthographiques dans le nom du circuit qui abandonne un "L" pour se renforcer d'un "S" manifestant la volonté toujours plus forte de donner la part belle aux images, toutes les images, diverses et variées.

Mais le logo n'est pas la seule nouveauté cinéma de cette année. La prochaine étape pour Balad'Images c'est en effet un tout nouveau site internet qui verra le jour courant 2014 !

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES POUR LE TREMLIN JEUNES TALENTS

Si vous avez entre 14 et 30 ans, vous pouvez dès à présent vous inscrire au tremplin Jeunes Talents de Poupet à Saint Malo du Bois le samedi 14 juin et proposer un projet (en solo ou en groupe) relevant du spectacle vivant : musique, chant, théâtre, danse, arts de la rue, arts du cirque, humour, spectacle pluridisciplinaire... Vous avez jusqu'au 20 avril pour envoyer votre candidature !

Contact : celine@famillesrurales85.org
02 51 44 37 62 / 06 22 58 37 63

"UN TOIT POUR TON PROJET"

UN HÉBERGEMENT EN FAMILLE À PROXIMITÉ

POUR QUI, POURQUOI ?

Une idée est née il y a quelques mois, de la réflexion de responsables de Maison Familiale ayant fait plusieurs constats. Souvent, des familles s'inquiètent du logement de leur jeune garçon ou jeune fille lorsqu'il (elle) va aller en stage ou en apprentissage, puisque toutes les formations en MFR se font par alternance.

Cette inquiétude des parents est légitime à plusieurs niveaux. D'abord, comment trouver un logement si le stage ou l'apprentissage se déroule assez loin de la maison et, surtout, à quel coût ? Ensuite, laisser un jeune de 15 ans (par exemple) seul le soir dans une chambre en ville ou un meublé en zone rurale, n'est rassurant ni pour les parents, ni pour le jeune, fut-il téméraire. D'autre part, pour contourner ces problèmes, certains choix d'entreprise de stage ou d'apprentissage se font par défaut : *"J'aurai bien aimé aller en stage dans l'entreprise Maingueneau à Fontenay-le-Comte, mais faute de logement, je suis resté à proximité de chez moi"*, explique Jérémie en Bac pro commerce, *"c'est moins bien, mais je fais avec !"*.

En parallèle de cela, il existe, en Maison Familiale, un fort potentiel de réseau humain. Les lieux de résidence des parents (environ 4000), des administrateurs (environ 500), des salariés (environ 500), des anciens responsables (cadres ou administrateurs aujourd'hui sympathisants), sont disséminés sur tout le territoire vendéen. Tous ces acteurs, s'ils ne peuvent pas eux-mêmes loger un jeune, pourraient trouver dans leur commune (ou leur canton) une solution.

De ces constats a émergé la question centrale :

comment mettre en synergie ce maillage territorial, ce potentiel d'accueil, avec les demandes grandissantes des familles ?

Ce dispositif, appelé **"Un toit pour ton projet"**, est en train de voir le jour de façon expérimentale pour les jeunes et les adultes en formation en Maison Familiale.

Tout le travail de ce projet repose sur le fait de créer du lien. C'est un enjeu pour la réussite des jeunes dans leur projet professionnel et leur projet de vie, et un enjeu pour le développement des territoires. C'est aussi un excellent moyen de créer du lien intergénérationnel, de permettre aux jeunes de découvrir de nouveaux territoires, de leur permettre de trouver un milieu accueillant et abordable financièrement.

LES PARTENAIRES

DE L'OPÉRATION

La mise en œuvre de cette idée est rendue possible grâce au partenariat avec l'UDAF, Familles Rurales, l'association des anciens responsables des MFR et l'association "Le temps pour Toit".

Cette dernière existe depuis 9 ans.

Elle a pour mission de mettre en relation de futurs hébergés avec de futurs hébergeurs.

Elle intervient dans ce dispositif pour accompagner techniquement et juridiquement le réseau des MFR de Vendée.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Pour illustrer clairement le fonctionnement, nous allons suivre un cas concret.

1°) Au départ de l'action, des volontaires, liés aux maisons familiales, ont découvert et validé des lieux d'accueil sur leur territoire. Ainsi, Loïc, moniteur à la Maison Familiale de Mouilleron-en-Pareds qui habite également cette commune, connaît une famille dont les enfants sont partis faire leur vie hors du domicile parental. La maison leur paraît aujourd'hui bien grande, même si, le week-end, les enfants y reviennent.

Loïc rencontre cette famille, lui explique le projet, et elle accepte volontiers, *"à condition que le jeune soit correct et qu'il y ait un cadre"*, précise-t-elle, évidemment. Elle ne fera pas cela pour gagner de l'argent, même s'il sera prévu un dédommagement, mais pour rendre service.

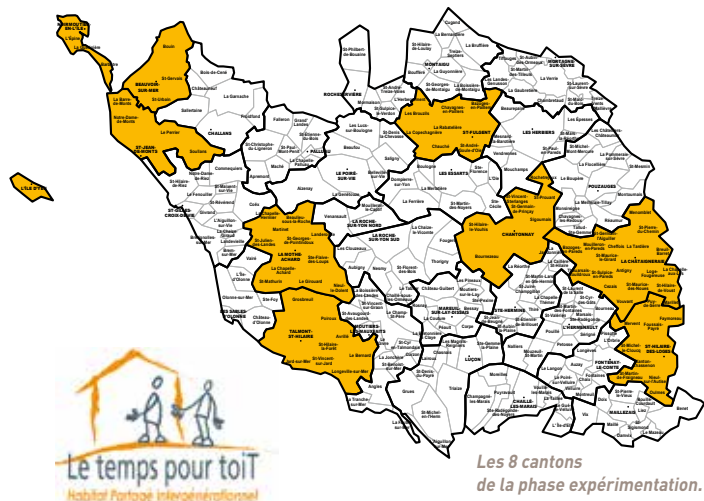
Il se pourrait qu'il n'y ait aucune demande. Mais ce logement potentiel existe.

2°) À la maison familiale de Talmont-Saint-Hilaire, Thomas doit entrer en CAP menuiserie. Il cherche un maître d'apprentissage. En ce moment, c'est moins facile qu'il y a quelques mois. Ne





DE MON ENTREPRISE



Les 8 cantons
de la phase expérimentation.



trouvant pas d'entreprise à proximité de chez lui, avec ses parents, il décide d'élargir la zone de recherche. Mais à mesure que l'on s'éloigne de la côte, les parents s'inquiètent pour le futur logement. Finalement, une entreprise de Cheffois accepte d'accueillir Thomas, mais il n'y a pas de logement et le chef d'entreprise ne voit pas de solution dans ses connaissances.

François, le moniteur de la maison familiale de Talmont-Saint-Hilaire, chargé du suivi de Thomas, est mis au courant de la situation. Il lance la procédure de recherche de logement avec la MFR située sur le territoire de Cheffois (la MFR de Mouilleron-en-Pareds).

3°) Le contact est établi entre François et Loïc. Ensemble, ils définissent les besoins pour Thomas, à partir d'une grille de critères remplie avec le jeune et ses parents. Loïc pense que le logement de la famille qu'il a sollicitée pourrait convenir. Une visite est organisée avec une association ("Le temps pour Toit", voir encadré) afin de sécuriser juridiquement le futur contrat.

La solution plait bien aux parents de Thomas. Lui-même, bien qu'un peu anxieux d'avoir à faire connaissance avec cette nouvelle famille, trouve la solution acceptable.

Une deuxième visite est prévue, toujours avec l'association "Le temps pour Toit" afin de signer le contrat. Les parents de

Thomas verseront 5,50 € par nuit plus 1,5 € pour le petit déjeuner, car la famille hôte tient à lui fournir cette prestation. De toute façon, les parents y voient une bonne raison : ils seront sûrs que Thomas ne partira pas le ventre vide comme il le fait parfois à la maison. Coût mensuel maximum : 120 € car Thomas sera en entreprise 3 semaines par mois, parfois moins. (NDLR : cette participation aux charges n'est pas une norme mais le résultat de l'entente entre les deux parties ici présentes).

4°) Le dossier est suivi par les deux moniteurs et l'association "Le temps pour Toit". En cas de litige, chacun sait qu'une médiation est possible. Les parents de Thomas sont rassurés. Ils vont, maintenant, chercher une solution



Si vous êtes intéressé pour être hébergeur : contactez-nous au 02 51 44 37 80.

pour les déplacements. Cheffois est à 5 km de Mouilleron-en-Pareds. Le maître d'apprentissage est d'accord pour passer prendre Thomas le matin et le déposer le soir. Pour le trajet depuis la maison jusqu'à Mouilleron, on peut compter sur le réseau de transport mis en œuvre par le CFA des maisons familiales. Tout se met bien en place. Thomas n'a plus qu'à bien profiter de cette formation pour aboutir dans son projet. Si tout se passe bien, il continuera en BP...

UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE

2014

Expérimentation avec 7 MFR volontaires qui vont permettre de couvrir 7 cantons

2015

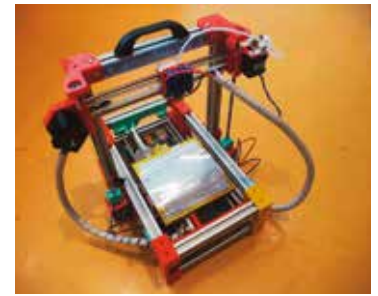
Bilan d'étape, ajustement des actions, communication, élargissement à d'autres volontaires

2016

Déploiement sur l'ensemble du département afin de répondre sur les 282 communes de Vendée

LES IMPRIMANTES 3D

OU LE CHANGEMENT DE PARADIGME



Une imprimante 3D de format "domestique".
Il en existe des industrielles avec lesquelles
sont fabriquées des pièces métalliques
et des géantes avec lesquelles
on fabriquera, demain, des maisons...

Dans le monde de ce début du XXI^{ème} siècle, à côté de la toute puissance de la finance qui n'a, semble-t-il, pas retenu la leçon de la dernière crise, se dessinent de nouveaux rapports entre les personnes.

LES QUIQUA SUBISSENT, LES JEUNOTS AGISSENT

Les quadragénaires et les quinquagénaires d'aujourd'hui ont appris, parfois difficilement, à ne pas se laisser dépasser par les nouvelles technologies. Ils se débrouillent avec leur ordinateur, parfois imposé dans leur activité professionnelle, ils se débrouillent avec leur téléphone portable, devenu Smartphone (même s'ils envoient des SMS avec des accents et ne savent pas utiliser leurs pouces), ils apprécient les jeux sur leur tablette qu'ils ont parfois, eux aussi, reçu en cadeau à Noël de la part de leurs enfants. Les jeunes d'aujourd'hui, nés avec le "e" quelque chose (e-mail, e-commerce, e-learning,...), sont aussi dans l'air du "Co", ils co-voiturent, co-logent, co-entreprennent... C'est naturel pour eux. Ils ne comprennent pas qu'il faille payer pour écouter de la musique ou regarder un film. Faire ensemble, pour gagner du temps, réduire les coûts, échanger, se dévoiler même (comme sur Facebook)... c'est leur mode de vie. L'échange, l'entraide, la générosité, construire ensemble, c'est le quotidien de bon nombre d'entre eux.

FAIRE ENSEMBLE

Le monde bouge, peut-être de plus en plus vite. Les technologies évoluent très vite. Qui aurait pu dire, il y a dix ou quinze ans, ce que nous faisons aujourd'hui grâce à Internet, grâce aux téléphones mobiles ?

La robotisation se développe à très grande vitesse. De nouveaux services apparaissent. Demain, grâce aux imprimantes 3D, chacun pourra fabriquer une pièce de rechange introuvable ou hors de prix. Les inventeurs, les géo-trouve-tout, les designer, les concepteurs, ... pourront, à frais très réduits, construire leur prototype, le corriger, en faire autant

que nécessaire, pour aboutir au projet finalisé (le prototype abouti) et lancer la production en grande série. L'invention va être libérée...

Mais, comme il est plus fructueux de partager, de faire ensemble, d'apprendre des autres... des communautés de créateurs vont se constituer. Elles existent déjà, cela s'appelle des Fablab (contraction de Fabrication Laboratory), exemple : www.laforgepossibles.org.

Comme l'expliquent Laurent Ricard, enseignant à l'université de Cergy-Pontoise et chef d'entreprise, à l'origine du premier Fablab français, et Emmanuelle Roux, fondatrice de La Forge des possibles, le premier Fablab de Vendée : **"La prochaine révolution industrielle est en marche"**.

Mieux encore, l'Open source (les données, les lignes de codes, sont à la disposition de tous, et tout un chacun peut contribuer à l'amélioration), et l'intelligence collective mondiale, grâce à la puissance d'Internet, sont en développement : *"Réparer au lieu de recycler, et surtout apprendre à le faire", "passer d'une idée, d'un besoin à la réalisation d'un réel objet physique"*

(réparer une machine obsolète, créer un cadeau pour un(e) ami(e), prototyper une invention...), voilà, une nouvelle manière de collaborer, de s'entraider, de vivre autrement. Emmanuelle Roux complète : *"De la même manière qu'en son temps la naissance du web nous a passionnés, à la Forge des Possibles nous savons qu'une nouvelle ère s'ouvre à tous ceux qui ont envie de s'impliquer et de vivre cette passionnante aventure !"* On a vraiment envie d'y aller, et on va le faire !

Sans tomber dans l'utopie, chacun d'entre nous doit réfléchir à ce changement de société, à ce changement de paradigme, à ces nouvelles expressions des valeurs humaines : construction collective, apprendre des autres, co-construire, oser, partager, rendre service, collaborer...

Rien n'est à changer dans les fondements de notre société, seuls vont changer les matériaux de la construction de l'avenir. Et nous, adultes, devons accompagner nos jeunes dans ce nouvel univers, surtout, pour qu'ils prennent la bonne route.

Yves Catalan,
animateur à la Fédération départementale des MFR de Vendée.



Emmanuelle ROUX, enseignante, conférencière, prospectiviste,
dirigeante d'entreprises innovantes et co-fondatrice de deux FabLabs.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, , PARITÉ ?

Les femmes ont-elles enfin gagné le combat de l'égalité ?

Après des siècles de disparités, les choses changent peu à peu, des progrès ont été accomplis, de nombreuses lois ont tenté de lutter contre ces inégalités, en affirmant tout d'abord le principe de l'égalité de droits, puis en punissant les inégalités de traitement.

Mais cela est-il bien suffisant ?

Si sur le papier, hommes et femmes sont aujourd'hui censés être égaux en droits, subsistent encore de nombreuses disparités et la réalité n'est pas toujours conforme aux obligations légales.

La discrimination sexiste existe encore, et ce dans différentes sphères : vie professionnelle, vie sociale, vie privée...

Où en est-on réellement ? Et que peut-on faire pour changer les comportements ?





LEXIQUE

Tous ces termes que l'on entend autour des questions de l'égalité, quel est leur sens exact ?

Égalité (de droits) : L'égalité est un droit fondamental de la personne humaine, quel que soit le sexe biologique et quelles que soient les différences entre les personnes. Concrètement, il s'agit d'assurer l'accès des femmes et des hommes aux mêmes droits, chances, choix, conditions matérielles... dans le respect de leurs différences et spécificités.

Équité : La démarche d'équité vise à corriger des inégalités de départ pour arriver à l'équivalence des chances (ou opportunités) entre femmes et hommes, en tenant compte de leurs besoins et intérêts spécifiques.

Cette notion est de faire en sorte qu'au final, on ait pu répondre à un ensemble de besoins d'une population sur différents éléments. Tout le monde n'aura pas la même chose, mais chacun aura ce qui lui correspond.

Parité : La parité c'est imposer des quotas pour que, dans un certain domaine, il y ait exactement autant de représentants des deux catégories que vous voulez représenter, en l'occurrence hommes et femmes. En général on parle de parité en politique. Cela signifie que chaque sexe est représenté à 50%. La parité est souvent une condition de l'égalité, mais non suffisante. Une assemblée peut être paritaire, mais si les hommes occupent toutes les fonctions de décision et les femmes celles d'exécution, elle ne sera pas égalitaire.

La discrimination positive peut aller plus loin en créant des actions où on va volontairement favoriser un sexe par rapport à l'autre parce qu'on veut aider ce public-là, à ce moment-là.



En France l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la constitution, mais qu'en est-il dans la réalité ? Égalité de droit / égalité de fait, c'est bien là la nuance.

L'égalité de droits entre hommes et femmes ne veut pas dire en faire des êtres identiques, mais bien permettre le respect des différences des êtres humains et pour cela il faut le respect des droits fondamentaux attribués à chaque individu. Mais dans les faits ce n'est pas si simple d'avoir vraiment cette égalité. Ça n'a pas toujours été inscrit dans l'histoire, et quand on y réfléchit c'est même une notion récente. *"Dans le code civil de Napoléon, il y a à peine 200 ans, la femme est une incapable majeure, c'est-à-dire qu'elle a le même statut que l'enfant, elle n'a aucun droit individuel et est sous l'autorité du père ou du mari. Ce schéma-là s'inscrit dans des fonctionnements de société. Il y a eu une évolution bien sûr et aujourd'hui, en France, la femme est l'égale de l'homme, en tout cas dans les textes. Et malgré tout encore aujourd'hui on a un ministère du droit des femmes qui veut bien dire qu'il y a des points sur lesquels il y a encore du travail"* rappelle Laëtitia Paul du CIDFF (voir encadré).

Prenons par exemple la notion d'égalité professionnelle et salariale : une demi-douzaine de lois prévoit la question de l'égalité hommes/femmes et pourtant l'écart des salaires reste toujours aujourd'hui de 27%... en faveur des hommes ! On voit bien que malgré l'égalité de droits inscrite depuis longtemps dans la loi, elle n'est de toute évidence pas appliquée dans les faits.

LE TRAVAIL DES FEMMES

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les femmes ont toujours travaillé. Avec les grandes guerres, et le départ des hommes pour le front, il fallait bien continuer de faire tourner l'usine ou l'activité agricole. Les femmes, dont on disait qu'elles avaient plutôt les compétences de l'intérieur et du foyer... sont alors allées vers des métiers d'extérieurs, visibles, rattachés à des compétences précises. Et après la guerre elles ont eu envie de dire, "nous aussi on peut occuper ce genre de postes". En France la courbe de l'activité des femmes a toujours été en constante progression pour arriver à un niveau d'activité aujourd'hui identique à celui des hommes. Les femmes sont donc autant actives que les hommes, par contre elles sont souvent plus touchées par le chômage et le temps partiel.

INTERVIEW



3 QUESTIONS
à **Laëticia PAUL**
DIRECTRICE
DU CENTRE
D'INFORMATION
SUR LE DROIT
DES FEMMES ET
DES FAMILLES
(CIDFF)

VENT DES FAMILLES :

D'où provient le constat d'inégalité entre hommes et femmes ?

LAËTICIA PAUL : On rentre tout d'abord sur la représentation sociale du rôle des femmes et des hommes et on va se demander si les hommes et les femmes ont les mêmes droits dans tous les champs :

social, personnel, professionnel, politique, l'accès à la culture... et on se rend compte que dans l'histoire des rôles sociaux des femmes et des hommes, notre construction culturelle fait qu'on n'attribue pas les mêmes rôles aux femmes et aux hommes et qu'au final on crée des différences de droits.

Il faut faire attention, égalité, en droits, n'est pas synonyme d'identique, comme ça peut l'être en mathématiques, mais de respect des différences, de même prise en compte des différences.

VDF : Pourquoi faut-il des lois pour affirmer le fait qu'hommes et femmes sont égaux ?

L.P. : On part d'un constat d'inégalité, ou en tout cas de différence de traitement en fonction du sexe.

Ces discriminations sont condamnées par la loi, mais on voit que ça ne suffit pas de simplement dire que les hommes et femmes sont égaux dans la constitution, alors on est obligé de créer d'autres lois pour les combattre et c'est comme ça qu'on en arrive à la loi sur la parité.

La loi sur la parité est là pour forcer ce qui ne se passe pas naturellement dans les comportements.

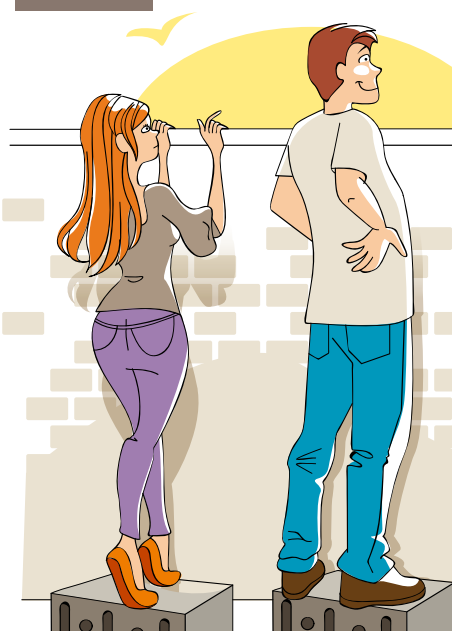
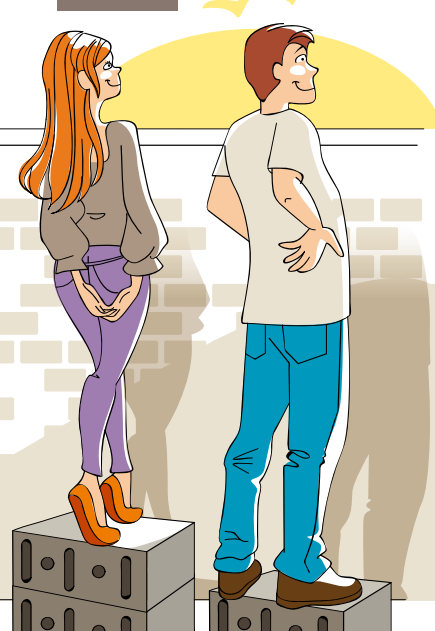
VDF : Comment faire évoluer ces comportements ?

L.P. : Les lois ça aide, mais ça ne fait pas tout. Au CIDFF nous proposons des actions d'information et de formations, notamment avec les stagiaires animateurs, car on sait que dans leur métier d'animation auprès des publics jeunes, ils vont pouvoir véhiculer un certain nombre de messages aux jeunes avec lesquels ils sont au quotidien.

Je pense quand même que ça passe aussi par le politique, au sens de la société, je pense que quand on aura autant de femme que d'hommes qui participent à la vie politique, on aura cette idée de mixité des regards.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LE CIDFF :

CIDFF - Centre d'information sur le droit des femmes et des familles - Résidence Lucien Valérie
15 rue Wagram - Bâtiment E - 85000 La Roche-sur-Yon

ÉGALITÉ**ÉQUITÉ**

Les femmes occupent aussi moins les postes à haute responsabilité, c'est ce qu'on appelle la notion de "plafond de verre". Il y a un certain nombre de métiers où hommes et femmes seront représentés à parts égales jusqu'à un certain niveau et où dans les postes à responsabilités on ne trouvera plus que des hommes. On peut voir ça par exemple dans le domaine de la cuisine. Le modèle féminin des grands chefs reste atypique alors que si on interroge la plupart des foyers français, encore aujourd'hui, c'est plutôt majoritairement les femmes qui sont en charge de la cuisine.

La différence se voit dès l'école, les filles se retrouvent dans des filières moins sélectives et moins valorisées que les garçons. Quand ils se jugent très bons en mathématiques, 8 garçons sur 10 vont en S, mais c'est seulement le cas de 6 filles sur 10. Paradoxalement, les filles ont pourtant un meilleur taux de réussite scolaire que les garçons.

UNE QUESTION D'ÉDUCATION

On constate que les jeunes filles et garçons, dans leur orientation professionnelle, ont encore des souhaits très marqués par rapport au sexe auquel ils appartiennent.

Cela est dû pour beaucoup à la culture qu'on donne à nos enfants : plus le discours sera ouvert, plus les choix pourront être diversifiés et plus le champ des possibles élargi. Un avis partagé par Laëticia Paul : "Un constat qu'on fait, c'est qu'on a besoin de pouvoir s'identifier pour pouvoir se dire que c'est possible et concevable. Si à travers votre parcours jusqu'à votre orientation, vous n'avez jamais vu un modèle d'homme ou femme exerçant telle activité, dans votre esprit ce n'est pas concevable car cela ne vous a jamais été présenté. On se rend compte que quand on casse les images et les

représentations, par exemple avec une campagne de pub montrant des femmes dans le bâtiment, ça permet de se dire "pourquoi pas moi ?".

Même si les choses changent, certains métiers sont toujours typiquement dit "masculin" ou "féminin" (camionneur, sage-femme...) et cela reste en grande partie dû à notre éducation.

INÉGALITÉS À LA MAISON

Il n'y a pas que dans la vie professionnelle que les disparités existent. Dans la sphère privée aussi les inégalités sont toujours là. Même si les femmes exercent de plus en plus une activité professionnelle, elles n'ont pas pour autant diminué les tâches ménagères et familiales... et ce sont des éléments qui peuvent à nouveau créer

des disparités. Les femmes assurent en effet encore près de 80 % des tâches domestiques. D'après l'enquête Emploi du temps 2010 de l'Insee, les femmes passent quatre fois plus de temps que les hommes à faire le ménage et deux fois plus à s'occuper des enfants.

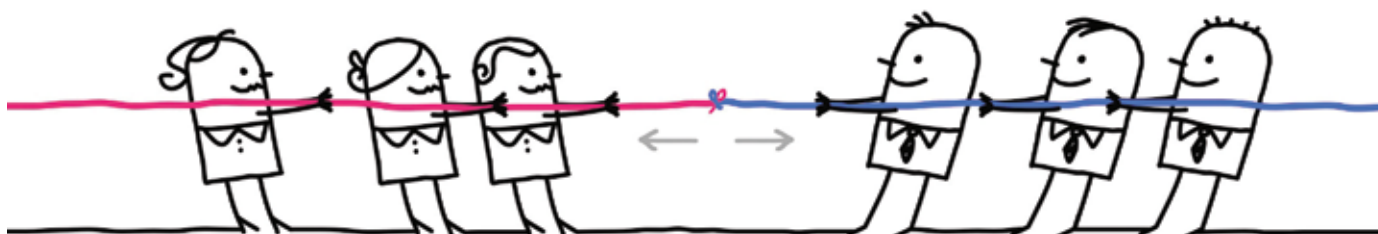
LA PARITÉ, UNE SOLUTION ?

"Les lois sur la parité en politique datent des années 2000 et l'idée était de dire qu'il faut qu'il y ait davantage de femmes dans les instances politiques si on veut qu'elles soient réellement représentative de la population française, composée autant de femmes que d'hommes." explique Laëtitia Paul. "Comme ces questions là n'avancent pas, le législateur a dû faire une loi pour obliger à ce qu'il y ait

autant d'hommes que de femmes qui se présentent aux élections. C'est le côté contraignant, mais on sait aussi que c'est, à un moment donné, dans une politique donnée, un des seuls moyens de faire avancer les choses." C'est aussi important pour que les femmes gagnent en confiance, aient envie d'y aller car dans les rôles traditionnels, la politique est plutôt attribuée aux hommes.

L'idée est qu'un jour on n'ait plus besoin de ce genre de loi, de cette obligation et que naturellement, chaque homme et chaque femme puisse aller se positionner, qu'on regarde simplement les compétences de la personne et non pas son sexe.

Ministère des droits des femmes : <http://femmes.gouv.fr/>
<http://www.infofemmes.com>
CIDFF



LE SAVIEZ-VOUS ?

• COMMENT APPELLE-T-ON UN HOMME QUI EXERCE LE MÉTIER DE SAGE-FEMME ?

Le mot "sage-homme" n'existe pas. "Sage-femme" signifie "qui a la connaissance de la femme", dans cette expression le mot "femme" désigne donc la femme enceinte et non celle qui pratique le métier. Les hommes sont donc des sages-femmes comme les autres ! On emploie aussi parfois le terme de "maïeuticien" qui vient de la maïeutique "l'art de faire accoucher". Le métier ne s'est ouvert aux hommes qu'en 1982, et la situation a peu évolué depuis, puisque la profession compte seulement 1 % d'hommes.

• JUSQU'À JANVIER 2013, LES PARISIENNES N'AVAIENT PAS LE DROIT DE PORTER DE PANTALONS !

Un texte datant de 1800, intitulé "Ordonnance concernant le travestissement des femmes" stipulait que "chaque femme désirant s'habiller en homme doit se présenter à la Préfecture de police pour en obtenir l'autorisation. Toutefois, cette interdiction a été partiellement levée par deux circulaires en 1892 et 1909 autorisant le port féminin du pantalon "si la femme tient par la main un guidon de bicyclette ou les rênes d'un cheval". Même si elle n'était bien sûr plus respectée depuis bien longtemps, la loi était toujours en vigueur et a été finalement abrogée à l'initiative d'un sénateur qui s'en était ému...en janvier 2013 !

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- L'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes est de **27 %**
- Les femmes ne représentent que **32 %** des emplois d'encadrement et de direction de la fonction publique alors qu'elles sont largement majoritaires dans l'ensemble des effectifs
- **99 %** des salariés des établissements d'accueil de jeunes enfants sont des femmes
- On compte seulement **7 %** d'hommes parmi les professeurs des écoles
- **50 %** des femmes sortent diplômées du supérieur, contre **38 %** des garçons
- **82 %** des temps partiels (souvent contraints) sont féminins.
- La retraite moyenne des femmes représente **72 %** de celle des hommes
- Les femmes expertes ne représentent que **20 %** des prises de parole de spécialistes dans les médias



INTERVIEW



Odile DOUILLARD

**65 ANS, RETRAITÉE CADRE INFIRMIER
ADJOINTE ENFANCE/JEUNESSE, ET AUX
AFFAIRES SOCIALES À LA MAIRIE DE SAINT
LAURENT SUR SÈVRE**

VENT DES FAMILLES :

*Comment vous est-venue l'idée
de vous lancer en politique ?*

ODILE DOUILLARD : Tout d'abord, je ne me considère pas comme une femme politique. On est plus au service des citoyens de la commune que représentant d'un parti politique, surtout moi, qui ne suis ni de droite ni de gauche.

Je suis arrivée tout à fait par hasard dans ce milieu, en 2001, on m'a demandé si je voulais faire partie de l'équipe municipale et je me suis dit pourquoi pas. C'était une découverte, je n'avais jamais pensé à ça avant, pas du tout. Au départ, j'ai accepté un peu par curiosité et puis ensuite en me disant que, de part ma fonction, je pouvais peut-être apporter des choses dans l'équipe municipale.

*VDF : Avez-vous ressenti une différence de
traitement entre les hommes et les femmes ?*

O.D. : Au niveau de l'équipe municipale, je n'ai pas senti qu'il y avait une différence. Il n'y avait pas encore la parité quand j'ai été élue, mais je n'ai jamais eu l'impression d'être à part. On était à l'époque 2 adjoints femmes pour 4 hommes. Par contre, ce qu'on a remarqué, et ce dès le début, c'est qu'en tant que femme, pour imposer nos idées, il fallait qu'on ait plus d'arguments et qu'ils soient plus probants que ceux des hommes. Ce n'est pas

toujours le cas, mais il y a des sujets sur lesquels il faut en rajouter un maximum pour pouvoir avoir gain de cause. On a remarqué ça dès le départ, et c'est encore le cas, sauf que maintenant on a pris de la bouteille et on ne se laisse plus faire ! Mais pour une femme qui démarre, qui hésite et ne maîtrise pas bien son sujet, elle peut être vite démontée, c'est vrai.

C'est plus facile pour un homme de faire valoir son point de vue. Ce sont des choses que l'on a vécues, on l'a dit, mais ce n'est pas pour ça que ça a changé ! Mais en général dans notre équipe il y a vraiment une bonne écoute et une bonne entente.

*VDF : Qu'est-ce qui est le plus difficile
pour les femmes en politique ?*

O.D. : Pour les femmes en dehors des communes, à un autre niveau, ça ne doit pas toujours être drôle et sûrement qu'il faut être très intelligente et savoir bien s'exprimer pour pouvoir convaincre, ça me semble indispensable, même nous, il nous faut ces qualités-là si on veut faire pression dans certains dossiers.

Je ne pense pas que ça soit plus difficile en milieu rural, ça dépend surtout de l'équipe avec laquelle on est. Et au bout d'un certain nombre d'années on est plus à l'aise car on sait de quoi on parle et où on veut aller et on a les arguments pour, même

si quelquefois il faut batailler un peu plus pour imposer ses idées en tant que femme.

VDF : Pourquoi à votre avis une telle différence ?

O.D. : Peut-être que les hommes sont plus dans leur truc et s'imaginent qu'ils ont la vérité. Je ne pense pas que ça soit conscient bien sûr, mais ils le font parce que c'est comme ça depuis longtemps.

Je crois qu'on a encore tout l'héritage de l'éducation, dans les familles où le garçon est plus important, pour le père notamment, même si c'est beaucoup en train de changer.

*VDF : Que pensez-vous
de la récente loi sur la parité ?*

O.D. : Je pense que c'est une très bonne chose, car les femmes peuvent apporter des réflexions auxquelles les hommes ne pensent pas et quand il n'y a que des hommes c'est un peu dommage.

La loi aide les femmes à s'imposer, mais c'est vrai que ça peut aussi obliger certains endroits, pour compléter des listes, à chercher des femmes juste pour avoir des femmes. Après c'est au maire de faire la différence et de travailler avec les plus compétentes. Cette loi a peut-être aussi plus conforté les femmes pour se lancer, sachant qu'elles seront aussi nombreuses que les hommes.

*VDF : Que faudrait-il faire
pour changer les mentalités ?*

O.D. : C'est impossible, on n'empêchera pas certains hommes d'être "des machos" ! Il y aura certainement toujours des hommes très sensibles qui seront attentifs et respectueux et ceux qui penseront "elles disent des bêtises" ou bien "je vais la titiller jusqu'au bout parce que je vois que je l'embête et que ça m'amuse". Je ne vois pas comment une loi pourrait changer ça.

Mais le fait d'être plus de femmes sera sûrement un avantage, parce qu'à plusieurs avec les mêmes idées, on pourra peut-être influencer le comportement des hommes.

QUELQUES DATES CLÉS POUR LES DROITS DES FEMMES EN FRANCE

1791 : Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne d'Olympe de Gouges, dont le préambule commence ainsi : "Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en Assemblée nationale"

1804 : Le Code civil donne aux femmes des droits civils mais leur refuse les droits politiques

1907 : La loi accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire

1909 : Institution d'un congé de maternité de 8 semaines sans rupture de contrat

1924 : Les programmes de l'enseignement secondaire ainsi que le baccalauréat deviennent identiques pour les filles et les garçons

1938 : Suppression de l'incapacité civile des femmes

1944 : L'ordonnance d'Alger accorde le droit de vote et d'éligibilité aux femmes

1946 : Le préambule de la constitution proclame : "La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme"

1947 : Première femme nommée ministre (santé publique et population) : Germaine Poinso-Chapuis

1965 : Loi de réforme des régimes matrimoniaux qui autorise les femmes à exercer une profession sans autorisation maritale et à gérer leurs biens propres

1972 : Le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi

1975 : La loi Veil autorise l'IVG

1983 : Loi Roudy sur l'égalité professionnelle

1995 : Création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes

1999 : Modification des articles 3 et 4 de la Constitution pour introduire l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives

2001 : Loi Génisson sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

2006 : Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

LE CONGÉ PARENTAL EN SUÈDE

Le congé parental est un sujet d'actualité en France, où une nouvelle loi vient d'être adoptée par l'Assemblée Nationale afin de favoriser le congé des pères. Mais il y a des pays européens, comme la Suède, qui ont depuis longtemps déjà choisi un mode de fonctionnement plus égalitaire dans le temps de congé attribué aux parents. Témoignage de Mickaëlle Cedergren, mère française de quatre enfants et expatriée en Suède, pays très en avance sur les questions de congé parental.



Je vis à Stockholm depuis l'automne 1996. Originaire du Maine-et-Loire, c'est au cours de mes études à Strasbourg que j'ai rencontré mon futur époux suédois, Sten, et que je me suis décidée de partir pour le suivre à Stockholm, une fois ma licence en main.

J'ai dû commencer par apprendre le suédois une année entière avant de poursuivre d'autres études en Suède, puis j'ai entrepris un doctorat en langue française et suis devenue chercheur en littérature comparée et spécialiste des relations franco-suédoises. Actuellement, je suis enseignant-chercheur en littérature française à l'université de Stockholm. Entretemps, nous avons aussi fondé une famille : Bénédicte est née en 1997, Gabriel en 1999, David en 2002 et Emmanuel en 2008.

LES DIFFÉRENCES ENTRE LA FRANCE ET LA SUÈDE

Le congé parental en Suède me semble beaucoup plus souple, plus long et plus généreux dans l'ensemble. Il favorise surtout l'égalité des époux puisque le congé peut être partagé entre eux comme ils le veulent. Ils ont en effet à leur disposition environ 18 mois de congé et décident eux-mêmes de se le partager comme bon leur semble. Le futur papa a droit à deux semaines de congé dès la naissance (comme en France). En général, la femme reste à la maison la première année (ou au moins neuf mois) car elle allaite. Nous sommes indemnisés à 80 % de notre salaire et selon certains emplois (comme dans mon cas où j'étais employée par l'Université), l'on touche 90 % du salaire pendant la durée du congé. Les hommes prennent souvent plusieurs mois de congé ; cela varie généralement entre deux et 9 mois même si dans l'ensemble,

CHIFFRES (EN SUÈDE)

- Avec 71,8 % en 2011, le taux d'emploi des femmes était proche de celui des hommes (76,3 %)
- En moyenne, les femmes travaillent 5 h de moins par semaine que les hommes, une différence plus petite qu'ailleurs dans l'UE.
- 51 % des enfants de moins de 3 ans et 94 % des enfants entre 3 et 6 ans sont inscrits dans une structure de garde d'enfants formelle.

beaucoup de papas restent seulement deux ou trois mois à la maison car leur salaire est souvent plus élevé que celui de leurs épouses. Et je crois, quoiqu'on dise, que les femmes veulent aussi rester plus longtemps auprès de leur petit. Comme en France, toute une discussion menée par les politiciens suédois tourne justement autour de ce problème : comment parvenir à motiver davantage les pères à rester plus longtemps à la maison ? Ce qui est aussi fort appréciable est que ce congé peut être réparti sur plusieurs années jusqu'à ce que l'enfant ait fêté son huitième anniversaire. Ceci est un avantage bien agréable lorsqu'on veut prolonger les vacances d'été et être avec ses enfants !

UNE POLITIQUE FAMILIALE QUI FACILITE L'EMPLOI DES FEMMES

La politique familiale suédoise permet aux deux parents de s'engager professionnellement et c'est une chance. Pourtant, je voudrais aussi porter un regard critique sur ce système apparemment idyllique. Beaucoup d'employeurs trouvent ces congés trop longs et hésitent à employer de jeunes femmes sachant qu'elles pourraient s'absenter de leur poste pendant deux ou trois ans. Mais cette politique familiale, très généreuse, a certes encouragé les

femmes à travailler au même rythme que leur partenaire masculin et a permis aux femmes de faire carrière.

UN SYSTÈME DE GARDE D'ENFANTS DIFFÉRENT

Les enfants ne peuvent pas être gardés en crèche avant l'âge d'un an. C'est une différence énorme avec la France où l'on est habitué à y déposer ses petits dès deux ou trois mois. En Suède, si l'on veut travailler avant que l'enfant ait un an, on peut, bien entendu, trouver une fille au pair ou essayer de faire appel à un membre de sa famille mais vous ne trouverez pas de nourrice à domicile pour un petit ! Les crèches sont, à mon avis, formidables en Suède car elles sont à l'écoute de l'enfant et de ses besoins. Nos quatre enfants ont été mis en crèche à partir de 18 mois et à raison de 6h par jour (mais vous pouvez les laisser 9 h ou 10 h si c'est nécessaire). Les horaires sont flexibles. Les enfants bénéficient d'un encadrement qui favorise leur compétence sociale, motrice et intellectuelle. Certes, ce n'est pas la maternelle française et les petits enfants suédois ne sauront peut-être pas faire de belles courbes ni compter aussi vite mais ils auront appris à être ensemble, à découvrir la nature et à se respecter. À la différence des petits enfants français, les petits suédois n'ont pas la tradition de faire la sieste aussi longtemps. La plupart d'entre eux ne dorment plus l'après-midi après deux ans et demi. Ce qui m'a, sans doute, frappée le plus par rapport à la France est que les enfants sortent dehors par tous les temps et environ 1h ou 1h30 par jour, hiver comme été. Comme nous le disons en Suède, il n'y a pas de mauvais temps mais seulement de mauvais vêtements !

Mickaëlle Cedergren

DÉCOUVRIR DES MÉTIERS GRÂCE AUX MINI-STAGES

Face à la multitude de choix possibles, il n'est pas toujours facile pour les jeunes de savoir quel métier ils veulent faire plus tard. Pour les aider à découvrir des métiers, se faire une idée du monde du travail et pouvoir ensuite élaborer leur projet d'orientation, la Chambre de Commerce et d'Industrie propose d'établir des conventions de stage avec les entreprises pour que les jeunes puissent y effectuer des mini stages de découverte.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le mini-stage est destiné aux collégiens de 4^e et 3^e ainsi qu'aux lycéens. Il faut pour cela contacter l'entreprise dans laquelle le jeune souhaite découvrir un métier, et établir avec elle et la CCI une convention de stage. Ces stages peuvent être effectués sur une durée de 1 à 5 jours dans une entreprise (publique ou privée), association, profession libérale... et uniquement pendant les vacances scolaires.

Il n'y a pas de limite au nombre de stage que l'on peut effectuer : deux stages pour découvrir deux professions différentes dans la même entreprise ou plusieurs stages pour expérimenter la même profession dans des entreprises différentes... tout est possible !



LES DÉMARCHES À EFFECTUER

- Retirer une convention de stage auprès d'un Conseiller Orientation-Alternance à la CCI ou la télécharger sur le site www.vendee.cci.fr dans la rubrique "Apprentissage"
- Signer la convention de stage avec l'employeur, en indiquant le métier choisi. Attention, la signature des parents obligatoire pour un mineur
- Garder un exemplaire pour soi, un pour l'employeur et le 3^e doit être envoyé au Conseiller d'Orientation-Alternance de la CCI



Découvrir un métier avec les mini-stages pour mieux s'orienter dans la vie professionnelle.

LES OBJECTIFS DU MINI-STAGE

Pour les jeunes encore indécis sur leur orientation, le mini-stage de découverte peut être une solution. Il est l'occasion de se familiariser, en dehors du temps scolaire, avec l'entreprise et le monde du travail, de découvrir différents métiers dans leur quotidien et leur environnement professionnel et, pourquoi pas, de trouver un contrat en alternance par la suite.

L'étape du stage découverte en immersion dans le milieu professionnel peut donc être déterminante pour le choix d'orientation ainsi que pour la suite du parcours et s'avère très utile pour avoir des informations et un maximum d'outils en main pour l'élaboration de son projet professionnel.

CONTACT

CCI Vendée - 16 rue Olivier de Clisson - CS 10049 - 85002 La Roche-sur-Yon
apprentissage@vendee.cci.fr - 02 51 45 32 31



COMMENT FAIRE COMPRENDRE À UN ENFANT QU'IL FAUT PARTICIPER **AUX TÂCHES DOMESTIQUES**

S'il n'est pas toujours facile d'imposer l'aide aux corvées à son enfant, c'est pourtant une nécessité pour son développement et son apprentissage de l'autonomie. Les diverses tâches domestiques lui apprennent à organiser son temps, à avoir des responsabilités, se fixer des objectifs et acquérir de l'habileté.

Si les plus jeunes peuvent se montrer pleins de bonne volonté, cela ne dure en général pas et les adolescents sont souvent moins enclins à participer à la vie familiale. C'est pourquoi il faut habituer son enfant à prendre de bonnes habitudes le plus tôt possible, d'abord avec des tâches simples, pour que cela devienne un automatisme et ne pas avoir à le lui rappeler constamment.

ADAPTER LES TÂCHES SELON L'ÂGE

Même les plus petits peuvent commencer à participer à la vie familiale. Dès 3 ans un enfant peut apprendre à faire son lit, ranger ses jouets, mettre les vêtements sales dans la corbeille à linge...

Il est important de bien lui expliquer ce que l'on attend de lui, lui montrer et le faire ensemble une première fois, sans oublier de lui faire comprendre l'utilité de la tâche accomplie : avec une chambre rangée il retrouvera plus rapidement ses affaires.

À partir de 5-6 ans il peut déjà mettre la table ou arroser les plantes. Un enfant de 8-10 ans pourra quant à lui passer l'aspirateur, étendre le linge, nourrir l'animal domestique, nettoyer la cage/litière... Il ne faut pas hésiter à les impliquer au plus jeune âge, ils aiment qu'on leur donne des responsabilités, pour faire "comme les grands", profitez-en, ça ne durera pas ! Mais même si ils se montrent plus réticents, les ados doivent aussi participer : mettre la machine à laver en route, passer la tondeuse, aller acheter le pain...

RENDRE LES TÂCHES AGRÉABLES

Pour que l'enfant se plie plus volontiers aux corvées, pourquoi ne pas en faire un jeu ? Mettre de la musique, danser, faire des blagues, un concours de rapidité ou lui attribuer des "missions"... Cela lui fera associer les tâches ménagères à un moment sympathique en famille.



Même si ce n'est pas toujours une partie de plaisir, la participation aux tâches ménagères est nécessaire au développement des enfants.

Respecter les capacités ainsi que les goûts de l'enfant rendront également plus aisée son implication.

Si le premier aime faire la cuisine ou mettre la table il ne sert à rien de donner ces tâches au second qui lui préfère faire la poussière ou s'occuper du jardin.

RÉPARTITION DES TÂCHES

Pour être équitable dans le partage des tâches entre frères et sœurs, la solution peut être d'établir un planning des tâches avec un roulement pour que tout le monde participe à chaque corvée, ou un encore faire une liste des tâches à accomplir où chacun pourra cocher ses préférences.

Attention cependant à ne pas stéréotyper les activités, les garçons peuvent faire la cuisine et la vaisselle et les filles s'occuper du jardin ou apprendre le bricolage !

CONSEILS

Il ne faut surtout pas "remercier" son enfant avec de la l'argent ou des cadeaux pour avoir participé aux tâches ménagères. Il doit comprendre que les corvées sont une manière pour lui d'aider sa famille, et cette aide doit être valorisée d'une autre manière. Par exemple en faisant un gâteau il aura le sentiment que grâce à lui sa famille pourra passer un bon moment de convivialité.

Dans la mesure du possible, donner à l'enfant un laps de temps raisonnable pour s'acquitter de ses tâches. Être souple et ne pas le gronder systématiquement pour qu'il s'y mette donnera de plus grandes chances à la tâche d'être effectivement accomplie en temps et en heure !

Par contre rien n'est plus contreproductif que de finir par faire soi-même la tâche demandée. Ainsi tout ce qu'on risque d'apprendre à son enfant c'est que quelqu'un finira toujours par le faire à sa place s'il ne se charge pas de ses corvées.

COMMUNITY MANAGER



François Masson est community manager aux Maisons Familiales Rurales depuis 6 ans. La nécessité de communiquer sur son entreprise, de rédiger du contenu sur les médias sociaux, de faire de la veille concurrentielle a donné naissance il y a peu à ce nouveau métier. Le community manager, ou gestionnaire de communauté, a en effet pour mission de fédérer les internautes via les plateformes Internet, d'animer et de faire respecter les règles éthiques de la communauté. Il apporte de l'information aux membres de la communauté et fait produire du contenu par les internautes de manière à développer la présence de la marque sur Internet.

VDF : Quel a été votre parcours pour devenir CM ?

FRANÇOIS : Je n'ai pas un parcours informatique, j'ai fait des études de management. Je suis depuis 15 ans au sein des Maisons Familiales et cela fait 6 ans que je suis chargé de mission pour encadrer les responsables informatique des 27 Maisons du département. Je me suis un peu formé sur le tas, j'y passe d'ailleurs encore du temps et je fais des formations tous les ans.

L'informatique m'a toujours intéressé, à l'époque si il y avait eu une formation pour, évidemment je l'aurais faite, mais les études de community manager n'existaient pas, c'est un métier tout récent. D'ailleurs en 2013 s'est ouverte la première licence community manager à l'IUT de La Roche sur Yon, je travaille en partenariat avec eux, sur des projets d'étudiants, c'est super de travailler avec les jeunes !

VDF : Quel est le quotidien d'un community manager ?

FRANÇOIS : Tous les jours c'est d'abord aller voir les stats (via google analytics), faire de la veille et de la recherche sur ce qui se fait, on a déjà une base en amont, mais il faut le relayer au bon moment. Si

je cherche ce qu'il y a de nouveau dans les MFR, je regarde ce qui a fonctionné ou moins bien, et je le programme pour le mettre en avant. C'est à dire que je le publie au meilleur moment, là où on a le taux d'écoute le plus important, qu'on détermine par rapport aux stats, où on voit les pics de fréquentation du site : en général le midi ou le soir.

VDF : Quelles sont vos missions en tant que CM ?

Au sein des MFR, je complète les missions de webmaster et community manager et les deux sont très complémentaires. Mon travail, c'est d'abord faire connaître la marque et fidéliser les clients. Les pratiques des gens changent, donc notre voie de communication doit changer. Si on cherche des infos sur un sujet, on ne va plus voir dans un bouquin, le premier réflexe, c'est Google, et il faut être dans cet impact-là. Il faut donc des pages Google+, Facebook, Twitter, chaîne Youtube... Il est aussi important de former des "ambassadeurs" en interne, car avec plusieurs personnes actives, on peut avoir ce qu'on appelle une communication virale grâce aux partages et toucher beaucoup plus de gens en un clic. Quand on a fait tout ça déjà, la journée est bien remplie !

VDF : Quelles sont les qualités requises pour devenir CM ?

FRANÇOIS : Il faut toujours être en veille, ne jamais se reposer sur ses lauriers. Je regarde ce qui se fait de nouveau, en termes de géolocalisation, d'applications, il faut être dans la réflexion. Tweeter, tout le monde peut le faire, et c'est bien l'objectif aussi : donner envie aux gens de repartager les infos. Je pense qu'il faut aussi un minimum savoir travailler l'image, connaître du langage informatique, des notions de référencement sont importantes aussi.

Pour attirer du monde il faut "créer le buzz", comme on dit, avec une photo par exemple. Moi j'ai le "clin d'œil du week-end" : une petite photo sympa, humoristique tout en restant politiquement correct. Il faut toujours avoir en tête que quand on représente une marque, on ne parle pas en tant que personne, mais au nom de la structure qu'on représente.

VDF : Qu'est ce qui vous plaît le plus dans ce métier ?

FRANÇOIS : De développer, d'être toujours dans la recherche, apprendre les nouveaux langages, la veille technologique... c'est vraiment ce qu'il y a de mieux, je n'ai pas de train-train dans mon métier. Ce que je fais c'est ça : toujours être dans l'innovation pour être prêt pour demain, et c'est autant gratifiant pour moi que pour les jeunes dont je parle. Community manager ce n'est pas qu'un truc de geek en fait ! C'est aussi croire à ce qu'on dit et à ce qu'on veut faire vivre. Les gens viendront en parler sur les réseaux sociaux justement parce que vous amenez autre chose. Et cela représente tout à fait le leitmotiv des MFR : "réussir autrement".



LE DIABÈTE

Avec environ 250 millions de personnes touchées à travers le monde, le diabète n'est pas une maladie rare et pourtant elle reste souvent longtemps silencieuse et 9 diabétiques sur 10 en sont porteurs pendant des années sans le savoir. Les complications dues au diabète sont nombreuses et peuvent être sévères, c'est pourquoi il est important de contrôler son alimentation et d'avoir une activité physique régulière afin de limiter les risques.

*Entretien avec le Dr Gérard Fradet,
diabétologue au CHD Vendée et au Réseau Vendée Diabète*



LE DIABÈTE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le diabète est une maladie chronique due à une élévation anormale de la glycémie, c'est-à-dire du taux de sucre présent dans le sang. Cette élévation est liée à un mauvais fonctionnement du pancréas qui produit l'insuline servant à transférer le sucre du sang vers les organes.

On distingue deux types de diabète :

- Le diabète de type 1, maladie auto-immune, dans lequel l'insuline n'est pas produite par le corps. Cette forme concerne 1 diabétique sur 10 et se déclare souvent dès le plus jeune âge.
- Le diabète de type 2, qui est donc le plus répandu et dans lequel l'insuline est bien produite, mais l'organisme est résistant à son action. Il apparaît plutôt chez l'adulte, à partir de 50 ans.

SYMPTÔMES

Les manifestations du diabète de type 1 surviennent en général assez brutalement et sont les suivantes : une grande fatigue, une sensation de faim

et de soif intense, le besoin d'uriner fréquemment ainsi qu'une perte de poids sans raison apparente.

Le diabète de type 2 quant à lui ne se voit pas : il peut y avoir des signes d'hyperglycémie, comme dans le diabète de type 1, mais en l'absence de dépistage, il est généralement découvert du fait de ses complications : troubles de la vue, infarctus, douleurs dans les jambes, troubles de l'érection, infections des organes génitaux.

PRÉVENIR LE DIABÈTE

Son origine est souvent génétique, surtout dans le diabète de type 2. La présence de personnes diabétiques dans le cercle familial proche prédispose à la maladie et doit inciter à effectuer des dépistages réguliers. L'excès de poids et le manque d'activité physique sont des facteurs aggravants voire déclenchants.

Contrôler son alimentation et faire du sport sont des mesures préventives et thérapeutiques, mais parfois la prise de médicaments anti-diabétiques voire d'insuline devient nécessaire.

LES CONSEILS DU DR FRADET

Il est possible de se préserver du diabète en adaptant ses habitudes alimentaires et en pratiquant une activité physique régulière.

Alimentation

Une bonne alimentation repose, en premier lieu, sur des principes diététiques très simples :

- Faire 3 repas par jour et à heures régulières
- Prendre son temps à table et bien mâcher les aliments
- Chaque repas doit comporter un apport de glucides
- Consommer à chaque repas : des fruits et des légumes, des aliments protéiques, des féculents, des laitages, de l'eau, dans des proportions adaptées
- Limiter la consommation de produits sucrés et d'aliments très gras

Activité physique

Activité physique ne veut pas nécessairement dire sport. Il s'agit avant tout de modifier ses habitudes quotidiennes afin d'augmenter son activité physique :

Marcher rapidement, monter des escaliers, faire le ménage, jardiner, aller chercher les enfants à l'école à pied, faire une balade en famille, aller chercher le pain à vélo plutôt qu'en voiture, descendre à l'arrêt de bus ou de métro précédant celui prévu...

L'équivalent d'au moins 30 minutes de marche rapide par jour permet de diminuer le risque de développer un diabète de type 2.

Dépistage

Le meilleur indice de surveillance du diabète reste le dosage sanguin de la glycémie. N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant pour vous faire dépister si vous avez des facteurs de risques (antécédents familiaux, surpoids, hypertension, excès de cholestérol...)

Dans plus de 80% des cas, le diabète est diagnostiqué à l'occasion d'une prise de sang demandée à titre systématique.

50 % > des diabétiques diagnostiqués en tant que tels présentent des complications
250 millions de personnes > sont touchées dans le monde, 3.5 millions en France
23000 diabétiques > en Vendée
25% des diabétiques > ont plus de 75 ans
400 nouveaux cas > apparaissent chaque jour
700 000 français > seraient des diabétiques qui s'ignorent

1^{ère} cause > d'amputations (hors accidents) avec 30 000 cas par an en France
2^e cause > d'accidents cardio-vasculaires
25% > des cas de maladies détruisant les reins lui sont imputables
1^{ère} cause > de cécité après 65 ans, plus de 1 000 cas par an

VOUS AVEZ BESOIN DES CONSEILS D'UN NOTAIRE ?

Rien de plus simple ! Les abonnés à *Vent des Familles* bénéficient en effet gratuitement, **sur rendez-vous**, de conseils par des notaires mandatés par la Chambre des Notaires de la Vendée. La prochaine permanence aura lieu :

> **le jeudi 10 avril 2014**

au siège de la Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée situé au 119, Boulevard des Etats-Unis (2^{ème} étage de la Maison des Familles) à la Roche-sur-Yon. Pour obtenir tout renseignement complémentaire ou pour prendre rendez-vous : 02 51 44 37 60. Et surtout... n'oubliez pas d'apporter, lors de votre venue, les actes ou documents utiles pour le notaire !

PETITES ANNONCES

Vous souhaitez faire paraître une annonce dans le prochain numéro de *Vent des Familles* à paraître en mai ? Aucun problème si vous nous la faites parvenir avant le 20 avril. Contactez la rédaction du journal au 02 51 44 37 60 pour en savoir plus (conditions, tarifs, etc.).



FORMATIONS

BAFA

La Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée organise des sessions :

> de formation générale BAFA :

- du 26 avril au 3 mai 2014 à La Guyonnière
- du 28 juin au 5 juillet 2014 à Mareuil sur Lay

> d'approfondissement BAFA :

- "Jouer, créer et animer autour de la nature" du 5 au 10 mai 2014 à Venansault
- "Pré-ados/Ados : séjours de vacances et séjours courts" du 5 au 10 mai 2014 au Poiré-sur-Vie
- "Séjours courts du bord de mer" du 18 au 23 août 2014 à Noirmoutier
- "Petite enfance" du 18 au 23 août 2014 à la Roche-sur-Yon

> De qualification BAFA :

- Surveillant de baignade du 17 au 24 août 2014 à la Roche-sur-Yon



TOUT PUBLIC

La Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée organise des formations pour tout public dans des domaines variés (vie associative, informatique, secourisme, alimentation...), à la Roche-sur-Yon et sur l'ensemble du département. Parmi les thématiques proposées :

- L'éveil musical (2 et 6 juin 2014)
- Le développement d'activités scientifiques (21, 28 mars et 4 avril 2014)
- L'élaboration des menus (à la demande)
- Le management d'équipe (1^{er} et 18 avril 2014)

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les contenus de ces formations, les modalités d'inscription ainsi que les tarifs, contactez la Fédération Départementale Familles Rurales de Vendée par téléphone au 02 51 44 37 70 ou par mail à l'adresse suivante : contact@famillesrurales85.org.

COUPE DE FRANCE DE PALET

Manifestation sportive et festive

La Coupe de France de palet fonte, qui se déroule tous les deux ans, aura lieu cette année le **samedi 3 mai aux Herbiers**. C'est une compétition conviviale dont le but est la rencontre de l'autre, l'échange et la conquête du titre de champion de France.

Les compétiteurs, répartis en doublette, vont se disputer le titre de champion de France. Après les parties qualificatives, les meilleurs joueurs s'affronteront dans le tableau principal tandis que les autres joueurs se départageront dans ce qu'on appelle les consolantes et les challenges.

Ouverte à tous, cette compétition permet, le temps d'une journée, de regrouper compétiteurs et novices autour de cette activité. Pour le public extérieur, des ateliers découvertes et occupationnels avec des jeux sportifs traditionnels, des sports innovants, des structures gonflables etc... seront proposés.

- Tarif : si participation à la Coupe de France – 10 € licenciés ou 12 € non licenciés
- Entrée gratuite spectateur
- Animations extérieures : pass' 3 € (sports innovants indiaka, speedminton, disc golf, molkky, jeux traditionnels, activités handisports, sécurité routière etc.)



Samedi 3 mai 2014

Parc des expositions aux Herbiers
Rue du 11 novembre
A partir de 9 h jusqu'à 23 h

Informations et renseignements

Comité Départemental de Vendée et Régional Pays de la Loire du Sport en Milieu Rural
Tél. 02 51 36 81 12 - 06 17 65 18 20 - www.cdsmr85.com et www.le-palet.com

UN HOMME DE PROGRÈS



A 92 ans, Louis Cousseau est toujours actif au sein de plusieurs associations.

Louis Cousseau, originaire de Chambretaud et qui vit aujourd'hui à Mesnard-la-Barotière, a 92 ans et une vie bien remplie. Dès son plus jeune âge il se passionne pour la mécanique et tout ce qui touche aux évolutions techniques. Ouvrier agricole et militant, il fut un pionnier dans de nombreux domaines et engagé dans une quantité impressionnante d'associations et comités.

Né à Chambretaud en 1922, Louis Cousseau commence très tôt à travailler comme journalier agricole dans deux fermes près de chez lui, après avoir quitté l'école à 12 ans. *"Je n'ai même pas eu mon certificat d'étude car ce jour-là, le camarade assis à côté de moi, qui était fils d'horloger, avait une montre bracelet. Je n'en avais jamais vu, j'ai passé plus de temps à m'occuper de la montre bracelet que de l'examen !"*

EN AVANCE SUR SON TEMPS

Puis vient la guerre et le Service du Travail Obligatoire pendant deux ans. A son retour en France il conduit, quatre années durant, une locomobile à vapeur pour les battages, sur différentes propriétés.



La locomobile à vapeur, pour le temps des battages

C'est là qu'il rencontre sa femme, s'installe à Mesnard et exploite alors avec son beau-père une ferme de 55 hectares.

Toujours à la pointe du progrès, les deux hommes innovent, notamment dans la culture du maïs.

"Nous étions parmi les premiers à faire de la production de maïs semences hybrides, c'est-à-dire qu'on castrait certains rangs de maïs tandis que ceux non castrés servaient à la fécondation des premiers par l'émission de pollen". Louis Cousseau a également été à l'origine des débuts de la vulgarisation agricole dans le département. *"L'objectif était d'apprendre à mieux travailler, à mieux gérer, avec toujours le souci de l'économie. Il y avait beaucoup à faire. Quand la mécanisation est arrivée ce n'était pas facile, on entendait les gens dire "tant que les bœufs auront des cornes, y'aura pas de tracteurs chez nous !" on se moquait de moi et de mon beau père, qui était aussi un homme de progrès et avait eu un des premiers tracteurs de Vendée en 1937."*

UN ENGAGEMENT POLITIQUE

Mais Louis Cousseau ne se contente pas d'être un agriculteur émérite, il prend également part à la vie municipale de Mesnard-la-Barotière : conseiller en 1953, adjoint en 1971 et maire de 1977 à 1989. Il est également conseiller général entre 1979 et 1992.

"Et je n'ai jamais été candidat ! Sauf au conseil général, mais c'est différent. On est toujours venu me chercher. On m'a d'abord demandé de participer au Conseil Municipal parce que j'étais arrivé en 48 avec mon esprit de modernité et l'envie de faire évoluer Mesnard. Une de mes premières actions en tant que maire a d'ailleurs été d'acheter 9 hectares de terre pour en faire des lotissements. Il faut défendre les terres agricoles, mais l'industrie aussi crée de l'emploi. Depuis Mesnard s'est bien développée, on a beaucoup d'habitants."

UN MILITANT AUX NOMBREUX COMBATS

Très actif dans le milieu associatif et syndicaliste agricole il fut président départemental des jeunes de la CGA (Confédération Générale de l'Agriculture) de 1951 à 1953. On le retrouve à la tête de nombreux organismes œuvrant en faveur de l'évolution des conditions de vie et de travail des exploitants agricoles : la Chambre d'Agriculture de Vendée, le Comité départemental de l'habitat rural...

Un de ses "cheval de bataille" : la suppression de l'horaire d'été. *"C'est contre nature ! Je suis pour un retour à l'heure naturelle, qui correspond à la situation géographique de la France".* Il avait pour ce faire proposé au Conseil Général un vœu demandant l'abrogation de l'horaire d'été en 87, vœu qui a été adopté à l'unanimité, mais n'a pas eu de suite.

Un autre de ses combats, en tant que président départemental de l'association des Travailleurs Forcés Expatriés et des Réfractaires, a été la reconnaissance des jeunes français soumis au STO comme victimes du travail forcé en Allemagne nazie. Titre qui est obtenu en 2008, après des années de combat contre les sous-entendus et les amalgames.

En 1994, il crée l'Amicale des anciens maires de Vendée, dont il sera le président pendant plusieurs années. *"Je vais toujours aux rencontres, même si je me fais vieux, il y a toujours des choses à faire !"*